



Compte-rendu de la CAP des chargés d'études documentaires du 1 décembre 2016

Etaient présents pour l'administration :

Mme Claudine MESCLON, sous-directrice des métiers et des carrières au Secrétariat Général présidait la CAP ; Mme Flore GODDET, Chef du bureau des ressources humaines (DGP-SDAFIG) ; M. Olivier BRICET, chef du bureau de la filière des professionnels des bibliothèques (DGMIC-SLL-DRAT) ; Mme Fleur THÉVENIN, responsable des ressources humaines (SIAF) ; Mme Monique CLAUSTRE (SG) ; Mme Marie CHAUBON, adjointe au chef de service de la gestion du personnel (Musée du Louvre) ; Mme Corinne RAFFIN ; Mme Marie-Anne GUICHARD-LE BAIL chef du bureau de la filière scientifique et de l'enseignement (SG) ; Mmes Myriam LEIBNITZ, Isabelle GIUDICELLI et Barbara ALOSZKO, gestionnaires du corps des chargés d'études documentaires (SG).

Pour les représentants du personnel CGT :

Mmes Edith MATHIS, Isabelle FOUCHER, Christine VELUT, Marie-Noëlle LEBLANC et M. Jean-Christophe TON THAT,

1 Approbation des P.V. des CAP du 5 novembre 2015 et du 17 mai 2016

Les p.v. des séances du 5 novembre 2015 et du 17 mai 2016 sont approuvés à l'unanimité, après quelques modifications de forme.

2 Examen des demandes de mouvement

A la demande des organisations syndicales, un point est fait sur les recrutements par détachement après priorisation par la CMRH. Pour rappel, l'administration nous consulte à chaque CAP sur des arrivées potentielles, par détachement, qui n'auront lieu qu'après passage en comité ministériel des ressources humaines, six mois, un an voire quelquefois deux ans après la CAP. Compte-tenu des délais que vous trouverez ci-dessous, vous comprendrez que la CGT vote contre cette pratique dommageable pour les agents concernés et les services.

Les 4 postes restants des CAP d'octobre 2014, 17 mars et 16 juin 2015 ont été affectés ... entre mai et décembre 2016.

Suites de la CAP du 5 novembre 2015

- le poste aux AD des Bouches du Rhône sera pourvu en décembre 2016 : soit 1 an plus tard !
- le poste aux AN de Fontainebleau n'a pas été priorisé et ce pour deux raisons. L'agent a renoncé à sa mutation : il a été intégré dans le corps des conservateurs territoriaux. Par ailleurs, l'administration a décidé la fermeture du site de Fontainebleau, obligeant les agents du site à muter et privant l'institution de 200 km linéaires !
- le poste des AN Pierrefitte (DAP 2016) a été pourvu.
- le poste de la DGCA a été pourvu le 1^{er} janvier 2016.

Suites de la CAP du 17 mai 2016

- le poste des AD de la Manche a été pourvu en août 2016.
- le poste de la DRAC Alsace sera pourvu le 18/12/2016 ... soit 7 mois après la CAP.
- le poste des AD du Lot sera pourvu fin décembre ... soit 7 mois et demi après la CAP.
- le poste des AN (DAP) a été pourvu en août 2016.
- le poste des AN (DECAS) a été pourvu en août 2016.
- le poste à la DGP sera pourvu en décembre 2016 ... soit 7 mois après la CAP.

De notre point de vue, un trop grand nombre d'affectations se déroule dans des délais non conformes aux règles en vigueur (à savoir 3 mois après la date de la CAP). C'est pourquoi la CGT a rappelé et maintenu sa position de principe compte tenu de ces délais de priorisation : vote « contre » concernant les personnes venant de la fonction publique territoriale ou d'un autre ministère. Par ailleurs, la CGT souhaite privilégier la nomination des CHED (du corps ou de l'interministériel) qui se présentent.

NOM	Administration d'origine	Administration d'accueil	Avis de la CAP
Catherine SKRZAT	Archives départementales de la Corse (Bastia)	Archives départementales de l'Ain	Favorable
Anne THIEBAUD	Ville de Stains	Archives départementales de l'Indre	Favorable sous réserve de disponibilités budgétaires
Yoric SCHLEEF	Archives départementales du Finistère	Archives départementales de la Meuse	Favorable
Marine BOURGNINAUD	Archives nationales Pierrefitte	Archives départementales de la Seine-Saint-Denis	Favorable
Eric DIOURIS	DRAC Normandie	Archives nationales Pierrefitte	Favorable
Céline PARCE	Ville d'Aulnay-sous-Bois	Archives nationales Pierrefitte	Favorable sous réserve de disponibilités budgétaires
Isabelle GEOFFROY	Archives nationales Pierrefitte (DEL)	Archives nationales Paris (DAPA)	Favorable
Aurélien VERTU	AD PARIS	DRAC Auvergne-Rhône-Alpes	Favorable
Eléonore BOZZI	Archives départementales de Corrèze	DRAC Corse	Favorable
Sylvie MONTAGNON	Education nationale	Ecole nationale d'architecture de Paris-Val-de-Seine	Favorable sous réserve de disponibilités budgétaires
Caroline CHENU	Musée du Louvre Lens	MUCEM	Favorable
Sophie VASSOGNE	Musée d'Ecouen	Musée de Cluny	Favorable
Patricia DA COSTA	Château de Fontainebleau	Médiathèque du patrimoine	Favorable
Lydie BONNEAU	Ministère de l'Ecologie	Médiathèque du patrimoine	Favorable sous réserve de disponibilités budgétaires

NOM	Administration d'origine	Administration d'accueil	Avis de la CAP
Guinée RONAN	Ville de Boulogne-Billancourt	Médiathèque du patrimoine	Favorable sous réserve de disponibilités budgétaires
Lucile PIERRET	Archives nationales Pierrefitte	Musée d'Orsay	Favorable
Marlène DE QUELEN	Ville de Saint-Maur	Musée du Louvre département des Objets d'art	Favorable
Dominique NAUD	Archives départementales de Loire-Atlantique	SIAF	Favorable sous réserve de disponibilités budgétaires
Anne-Isabelle VIDAL	ANOM	SIAF	Favorable
Delphine COURTIAL	Ville de Sceaux	Musée GUIMET	Favorable sous réserve de disponibilités budgétaires
Valérie CHANUT-HUMBERT	Conseil général de la Seine-Saint-Denis	C2RMF	Favorable sous réserve de disponibilités budgétaires
Yann LIORZOU	Ville de Paris	Direction de l'architecture et du patrimoine	Favorable sous réserve de disponibilités budgétaires
Caroline ARHUERO	Musée Guimet	CNAP	Favorable
Miléna GIRARDIN	SG/CRDOA	Mobilier national	Favorable

Les organisations syndicales restent vigilantes sur le statut administratif des candidatures (ANT en CDD ou CDI, titulaires) et les candidatures non recevables : si le protocole de juillet 2015 permet aux contractuels du ministère de postuler sur des postes de titulaires, il ne s'applique qu'aux CDI et non aux CDD. En accord avec les organisations syndicales, l'administration a voté avec elles pour la mutation d'un collègue CHED et contre l'avis de la structure qui souhaitait pourvoir le poste par un CDD.

A été évoqué le cas d'une candidature confrontée à cinq refus sur des postes qui restent vacants. Le souhait de mobilité est exprimé depuis deux CAP. Les organisations syndicales votent contre le fait que l'agent n'ait pas été retenu. Une solution pérenne doit être trouvée d'urgence. La CGT rappelle que la spécificité du corps des CHED est de pouvoir œuvrer dans différentes structures (MH, Archives, Musées...etc) et ainsi de passer d'une fonction à l'autre en bénéficiant de formations.

Les postes pour le musée Rodin et pour l'École nationale d'art-Villa Arson ont été renvoyés à l'arbitrage¹. Les choix faits par l'administration nous ont en effet posé problème. Les élus souhaitent privilégier leurs collègues CHED quand l'administration n'hésite pas à préférer les collègues qui ne font pas partie du corps, y compris quand ils font partie du corps des conservateurs. Nous a été rappelée la règle statutaire de la Fonction publique permettant le détachement dans un corps « inférieur » : les conservateurs peuvent postuler sur des postes de CHED mais non l'inverse. Un comble !

Vos organisations syndicales ont par ailleurs attiré l'attention de l'administration sur deux établissements qui

¹Arbitrage de la ministre de la Culture, dont la CGT demande à ce que les agents et les organisations syndicales soient informés des résultats.

n'avaient pas souhaité retenir des candidates sous le prétexte discriminant qu'elles étaient à temps partiel (80 %). Dans les deux cas, l'administration a voté avec les organisations syndicales en faveur des candidates qui avaient toutes les compétences, le profil pour postuler et exercer mais avaient été mises en 2ème position voire « non retenues » en raison de leur temps partiel, jugé incompatible avec le poste. A l'heure où le ministère de la Culture candidate pour une labellisation « Egalité femmes/hommes et diversité », il s'agit que les chefs d'établissement modifient leurs réflexes et leurs pratiques : à première vue, le message n'est pas passé partout et le label, c'est pas gagné !

N'hésitez donc pas à nous contacter pour vos candidatures afin que nous ayons en main tous les éléments pour pouvoir vous défendre au mieux.

Ont également été soumis à la CAP pour information

NOM	Administration d'origine	Administration d'accueil
Flore HERVE	Archives nationales Pierrefitte responsable du département de la conservation et du pôle image	Archives nationales, Pierrefitte
France-Odile DES MAZERY	Archives nationales Paris (DAPA)	Archives nationales, Paris (DMAAR)

3 Examen des demandes de détachement

Mmes Lydie BONNEAU, Valérie CHANUT-HUMBERT, Delphine COURTIAL, Marlène DE QUELEN, Sylvie MONTAGNON, Dominique NAUD, Céline PARCE, Guinée RONAN, Anne THIEBAUD et M. Yann LIORZOU ont été détachés dans le corps des CHED. Les votes des représentants du personnel et de l'administration sur ces demandes de détachement ont été conformes aux votes des demandes de mouvement qui leur sont liées.

4 Examen des demandes d'intégration

Les demandes de Mmes Candice BRUNERIE (Musée d'Orsay), Maïwenn BOURDIC (AN Pierrefitte), Valérie GOEDERT (musée d'Ecouen), Delphine MASSET (AN Pierrefitte) et M Fabrice GRANDINEAU (AN Pierrefitte) ont reçu un avis favorable.

5 Titularisation

La CAP a validé la titularisation de Mme Nathalie LEPLONGEON dans le corps des CHED à l'issue de son année de stage.

6 Promotion au choix dans le corps des CHED au titre de l'année 2017

Rappel des conditions pour être ayant droit :

- être fonctionnaire de catégorie B justifiant au 1^{er} janvier de nomination de 9 années de services publics, dont 5 au moins de services civils effectifs dans une administration, un service ou un établissement public de l'État.

Selon le calcul établi par l'administration, 10 postes sont proposés à la promotion dans le corps des CHED pour un total de 2016 agents promouvables.

Les organisations syndicales ont souhaité encore cette fois-ci favoriser la promotion de leurs collègues secrétaires de documentation qui font le même métier et pour lesquels cette promotion est le seul débouché.

La CAP a émis un avis favorable majoritaire aux promotions suivantes dans le corps des CHED au titre de

l'année 2017 :

NOM	Service d'affectation
Martine AKHOUN	DRAC Réunion
Chantal DULOS	Musée des Antiquités Nationales-St-Germain-en-Laye
Pascal FORT	EA Paris-Belleville
Cyrille LE THIEC	AD Loire-Atlantique
Danièle MOUREU	DRAC Normandie
Sylvie PONTILLO	ANOM
Patrick POUYSSEGUR	Musée du Louvre
Myriam TOLEDANO	ENSBA
Sylvie TREILLE	AN Paris
François ZENKER	EA Bordeaux

7 Avancement dans le grade de CHED principal de 2ème classe au titre de l'année 2017

Rappel des conditions pour être ayant droit :

- être chargé d'études documentaires comptant au moins un an dans le 10ème échelon de son grade et justifiant au 31 décembre 2017 d'au moins dix ans de services effectifs dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de catégorie A ou de même niveau.

Selon le calcul établi par l'administration, seuls 5 postes sont proposés à la promotion au choix dans le grade de chargés d'études documentaires principal de 2ème classe pour 84 promouvables.

La CAP a émis un avis favorable à l'unanimité à l'avancement dans le grade de CHED principal de 2ème classe au titre de l'année 2017 pour :

NOM	Service d'affectation
Josette CLIER	DRAC Occitanie
Nicole LALLEMENT	Château de Versailles
Régis LAPASIN	AN Paris
Edith MATHIS	DRAC Guyane
Anne-Lise MIKES	AD Ille-et-Vilaine

8 Avancement dans le grade de CHED principal de 1ère classe au titre de l'année 2017

Rappel des conditions pour être ayant droit :

- être chargé d'études principal de 2ème classe ayant accompli au moins deux ans de services effectifs au 6ème échelon au 31/12/2017.

Voici les chiffres pour ce grade : 7 postes pour 41 promouvables.

La CAP a émis un avis favorable à l'unanimité à l'avancement dans le grade de CHED principal de 1ère classe au titre de l'année 2017 pour :

NOM	Service d'affectation
Catherine BRIDONNEAU	Musée du Louvre
Blandine JOURDAN	DRAC PACA
Annie POINSOT	AN Pierrefitte
Alain PREVET	DGPAT
Catherine ROCHON	AD Maine-et-Loire
Cécile SIMON	AN Paris
Nicole VU	Education Nationale

Avant de clore sur la question des promotions, nous souhaitons une nouvelle fois vous rappeler l'importance des COMPTE-RENDUS D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL (CREP) et la vigilance qui doit être la vôtre pendant l'entretien et lors de la relecture du compte-rendu. C'est ce compte-rendu qui peut permettre aux élus de défendre votre dossier s'il n'est pas sur la liste préférentielle de l'administration. Il faut donc veiller à ce qu'il vous représente au mieux et que l'ensemble des critères, commentaires et appréciations soit en votre faveur.

De ce point de vue, la page concernant les promotions de grade et de corps est essentielle. La complexité des critères pour être ayant droit à une promotion nous amène à vous conseiller d'exiger que les cases pour les avis et les avis circonstanciés qui les accompagnent soient toujours remplis (puisque'ils ne fonctionneront que dans l'hypothèse où vous seriez promouvable). Par ailleurs, n'hésitez pas à rappeler à votre autorité hiérarchique que la case « favorable » équivaut à ne pas souhaiter vous promouvoir puisque seuls les CREP qui portent la mention « très favorable » sont jugés recevables par l'administration. Désormais les rapports joints ne sont pas valides ; seul compte l'avis circonstancié prévu en dessous des cases : indiquez à votre autorité hiérarchique qu'avec un peu d'adresse il est possible d'agrandir l'encadré ... Bref, n'hésitez pas à influencer sur ce rapport afin qu'il reflète vos qualités professionnelles.

Mais aussi à exiger que l'entretien annuel ait lieu et qu'il soit suivi d'un compte-rendu. En effet, quelques collègues n'ont toujours pas d'entretien annuel ; d'autres, plus nombreux, attendent des mois pour signer leur CREP et ratent ainsi une promotion. Or, le CREP est une obligation légale à laquelle vos supérieurs ne sauraient se dérober : invoquer le fait que tout se passe bien pour ne pas faire d'entretien n'est pas une réponse acceptable car cela prive l'agent de promotion. Les DRAC fusionnées ne sauraient non plus s'exonérer de veiller à ce que tous les agents, même ceux dont les supérieurs hiérarchiques sont difficiles à identifier ou dont le poste n'est pas encore défini, aient un entretien et le CREP qui va avec : eux, encore plus que les autres !

9 Questions diverses

L'administration indique le nombre de postes prévu pour le **concours** de CHED de 2017 : environ 50 !

La CGT a abordé la question des **primes**. De nombreux collègues nous témoignent leur exaspération quant à leur faible montant perçu, eu égard à ce qui se pratique dans d'autres corps ou d'autres ministères. Nous

avons demandé à ce que puisse être étudiée une revalorisation de nos montants qui pourrait commencer par une revalorisation des montants planchers des IFTS au niveau de ceux touchés par nos collègues CHED d'administration centrale. La réponse de l'administration qui fait du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) l'alpha et l'oméga de toute revalorisation, ne nous convient pas. Il faut un état des lieux et des mesures de revalorisation avant tout !

Vos élus CGT-Culture à la CAP des chargés d'études documentaires

CHED

Titulaire	Suppléant
Clémentine ALBERTONI Drac Alsace clementine.albertoni@culture.gouv.fr 03 88 15 59 69	Edith MATHIS DAC Guyane edith.mathis@culture.gouv.fr 05 94 25 54 15 (décalage horaire : retrancher 4 heures à celle de Paris de fin octobre à fin mars, 5 heures de fin mars à fin octobre)

CHED principaux de 2^{ème} classe

Titulaire	Suppléant
Jean-Christophe TON-THAT Musée de Cluny jean-christophe.ton-that@culture.gouv.fr 01 53 73 78 03	Isabelle FOUCHER Archives nationales (site de Paris) isabelle.foucher@culture.gouv.fr 01 40 27 60 03

CHED principaux de 1^{ère} classe

Titulaire	Suppléant
Marie-Noëlle LEBLANC Archives nationales (site de Fontainebleau) marie-noelle.leblanc@culture.gouv.fr 01.72.79.90.83	Christine VELUT CNAP christine.velut@culture.gouv.fr 01 46 93 92 05